

DIECCTE
de Mayotte



PRÉFET
DE MAYOTTE

LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES

Mai 2019

Le plan d'investissement dans les compétences vise une logique de transformation, portée dans son volet régional par la mobilisation conjuguée de l'Etat et du Conseil départemental, permettant à la fois:

1. D'accompagner et de former vers l'emploi un million de jeunes et un million de personnes à la recherche d'un emploi peu ou pas qualifiées ;
2. D'accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs privés d'emploi du territoire, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives.

Le pacte ultramarin de Mayotte a été signé le 23 avril 2019 en présence de la ministre des Outre-Mer, de la 5e vice-présidente, Chargée de l'Éducation, de la Formation et l'insertion, du Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi et du Préfet de Mayotte.

Le pacte ultramarin de Mayotte est un document opérationnel qui se décline en 4 axes structurants et qui vise à accompagner et former vers l'emploi, les personnes peu ou pas qualifiées, à la recherche d'un emploi et notamment les personnes résidant en quartier politique de la ville (QPV), dans les territoires ruraux et les personnes en situation de handicap.

Il vise également à accélérer la trans-

formation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs.

A titre d'illustration, à Mayotte il pourra faire évoluer les contenus des formations, sécuriser les parcours de formation en renforçant les mesures d'accompagnement dans les domaines de l'accès aux droits sociaux, l'aide aux déplacements, l'hébergement ou la restauration des stagiaires afin de leur permettre de se concentrer sur leurs formations et favoriser leur assiduité.

Il veut répondre au mieux aux besoins des publics les plus fragiles en prenant en compte leur situation sociale dans sa globalité.

Le pacte de Mayotte prévoit aussi d'accompagner l'innovation dans

les territoires et le développement de l'entrepreneuriat, notamment dans les secteurs définis comme prioritaires dans les documents stratégiques de développement économique préparés par les acteurs publics et le Conseil Départemental, tels que le tourisme, l'agroalimentaire ou encore les services à la personne.

Il vise également à permettre l'adaptation de la main d'œuvre locale aux besoins des entreprises et des marchés de Mayotte, tels que les projets d'investissements privés et publics évoqués récemment lors du Haut Conseil de la Commande Publique, afin que les entreprises mahoraises disposent du personnel qualifié leur permettant de répondre à ces projets.

L'élaboration du diagnostic et du pacte s'est inscrite dans une dynamique collective et concertée de l'ensemble des acteurs du territoire. La gouvernance du suivi du pacte assurée par le CREFOP garantit l'association des partenaires sociaux aux côtés des acteurs publics, dans le suivi, l'évaluation et les propositions d'évolution du Pacte sur toute sa durée.

La déclinaison régionale du Plan d'investissement dans les compétences à Mayotte représente un "potentiel" financier additionnel de l'Etat sur les cinq ans de 23,5M€ :

- 2,2M€ au titre de l'amorçage pour 2018
- 21,3M€ au titre du Pacte ultramarin 2019-2022

Cet effort supplémentaire s'ajoute au 11, 7M€ que consacre déjà annuellement le Département au titre de sa compétence dans le champ de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi. En vertu du principe d'additionnalité, ce sont ainsi environ 17 M € par an soit 68 M € qui seront mobilisés pour la formation professionnelle et l'accompagnement des mahoraises et mahorais vers l'emploi de 2019 à 2022.

Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Mayotte

3, bis rue Mahabou - BP 174 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 61 16 57 - Fax : 02 69 61 03 37 - 976.communication@dieccte.gouv.fr

Pour plus d'information site Internet de la Dieccte de Mayotte : www.mayotte.dieccte.gouv.fr